

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°3

Le jeudi 15 décembre 2022

CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°3				15/12/2022	QUORUM	8
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023						
CATEGORIE	NOM, Prénom	FONCTION	Adresse mail	Prés.-Abs.-Exc.	Nbre	TOT
MEMBRES DE DROIT						
ADMINISTRATION	Karine RICHARD-BRUN	Provisseure	provisseure@lfo.no	X	4	
	Muriel SERRA	Directeur des classes Primaires	directrice@lfo.no	X		
	Olivier CARDOT	Conseiller Principal d'Education	cpe@lfo.no	abs		
	Knut SØRLIE	Directeur Exécutif	knut.sorlie@lfo.no	X		
	Sophie DELPORTE	Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle	sdelporte@france.no	X		

Affaire suivie par :
Provisoire

MEMBRES ELUS					
PERSONNELS	Gilles DARAM	Repr. des personnels enseignants	gilles.daram@lfo.no	X	5
	Thibaut TERRAL	Repr. des personnels enseignants	thibaut.terral@lfo.no	X	
	Franck TABONE	Repr. des personnels enseignants	franck.tabone@lfo.no	X	
	Isabelle VERICEL	Repr. des personnels	isabelle.vericel@lfo.no	X	
	Maire LAYS	Repr. des personnels d'administration et de service	marie.lays@lfo.no	X	
	Isabelle MONCEYRON	Suppléante	isabelle.monceyron@lfo.no		
	Lars AUNAAS	Suppléant	lars.aunaas@lfo.no		
	Corinne GERARD	Suppléant	corinne.gerrard@lfo.no		
	Clarence CREPIN	Suppléant	clarence.crepin@lfo.no		
	Camille HALLER	Suppléant	camille.haller@lfo.no		
USAGERS	Mathilde SANGLIER	Parent d'élève	mathilesanglier@hotmail.fr	X	1
	Ana-Marija GRÖNDAHL	Parent d'élève	am_grondahl@yahoo.com	abs	
	Jérôme FRANCK-SÆTERVOLL	Parent d'élève	jerome.franck@rikstv.no	abs	
	Anne GONTHIER JORDHEIM	Suppléante	annegonthier@hotmail.com		
	Astrid GUGUEN-HØST	Suppléante	astrid_guguen@yahoo.no		
	Mounia FENNEFOSS BENARBIA	Suppléante	mounia_benarbia@yahoo.fr		
	Ilan LARDIN	Elève (Terminale)	ilan.lardin@lfo.no	X	1
	Felix SANGLIER	Elève (5 ^{ème})	felix.sanglier@lfo.no	abs	

Affaire suivie par :
Provisseure

	Marius FERRIER	Suppléant	marius.ferrier@lfo.no		
MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE					
Conseil de Gestion	Marc JUMBERT	Président CG	marc.jumbert@lfo.no	x	2
	David GRABOWSKI	Membre CG		x	
Personnalités locales	Véronique REVOY	Personnalité qualifiée – suppléante député Holroyd	vrevoy@gmail.com	x	2
	Lorelou DESJARDINS	Personnalité qualifiée	lorelou.desj@gmail.com	abs	
	Thomas BASSETTO	Conseiller consulaire	thomas@conseillers-no-is.fr	x	
	Marion HERRERA	Conseillère consulaire	marion@conseillers-no-is.fr	abs	
	Natacha BLISSON	Conseiller consulaire	natacha.blisson@gmail.com	abs	
Consul de France	Fabrice SCHEID	Consul	fabrice.sceid@diplomatie.gouv.fr	abs	
CVL	Zacharie OMER	Membre du CVL	zacharie.omer@lfo.no	abs	

Le Conseil d'Établissement n°3 débute à 16h30 sous la présidence de Karine RICHARD BRUN, proviseure. Madame la proviseure remercie chacun pour sa disponibilité et sa contribution à cette instance essentielle du Lycée Français d'OSLO.

Choix d'un secrétaire de séance :

Le secrétariat de séance sera assuré par Les représentants du personnel

1. Quorum

Notre instance étant composée de 15 membres. Le quorum est fixé à 8.

Le quorum étant donc atteint avec 11 **membres présents**, le C.E. peut valablement délibérer.

Affaire suivie par :
Provisseure

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par la présidente :

Nombre de votants :	11	Nombre d'abstentions :	0	Votes exprimés : 11
---------------------	----	------------------------	---	---------------------

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du PV précédent : CE du 21/11/2022

Aucun retour n'a été enregistré au plus tard 10 jours avant l'envoi du PV. Ce dernier est donc validé.

Vote sur : « Souhaitez-vous modifier le processus de validation du CE précédent sous la forme vote actif sous 10 jours »

Nombre de votants :	11	Nombre d'abstentions : 1	Votes exprimés pour : 2	Votes exprimés contre : 8
---------------------	----	--------------------------	-------------------------	---------------------------

Modification rejetée.

4. Le Budget

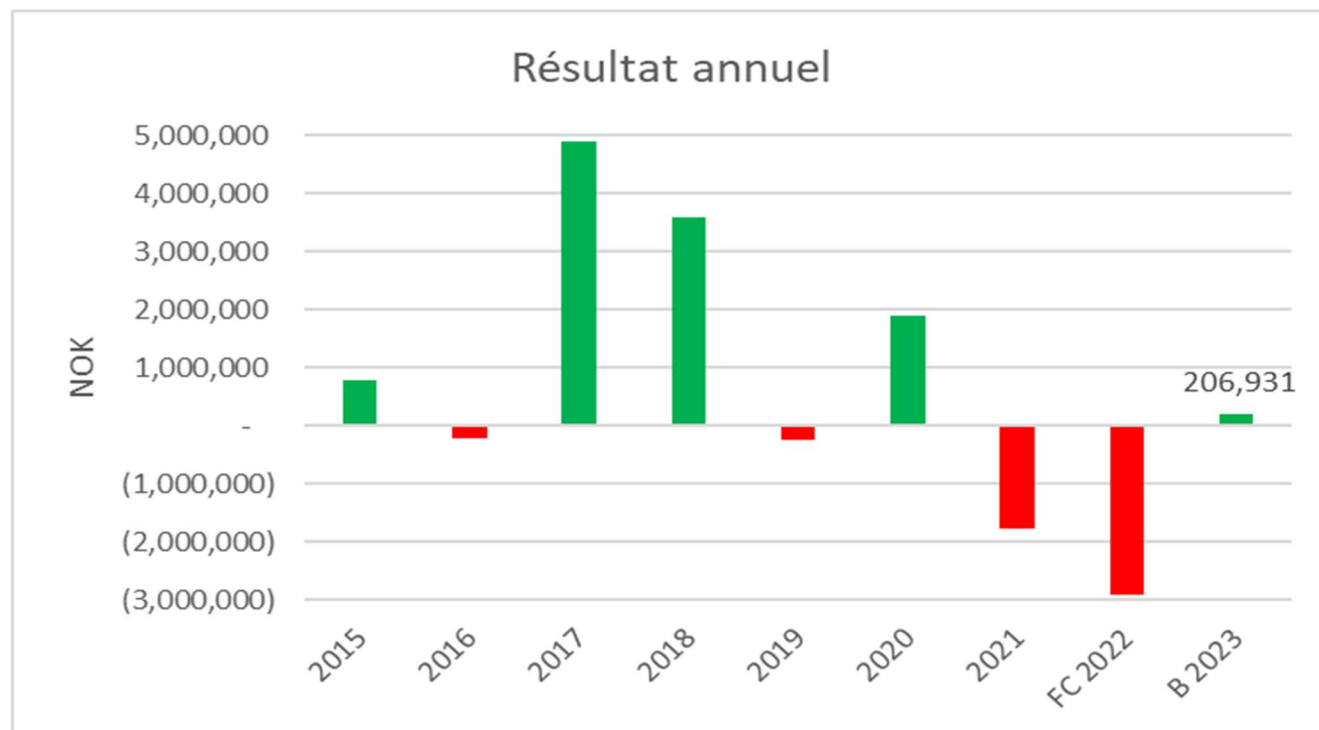
Madame la proviseure procède à la présentation du budget 2023 et rappelle les échéances de sa construction, de sa validation et de sa présentation.

- Travaux en Conseil de Gestion 24/11, 8/12 et 13/12
- Présentation en dialogue social le 22/11
- Intervention d'une délégation du personnel au cours du CG du jeudi 24 novembre 2022,
- Information à l'attention des personnels le vendredi 9/12
- Réunion d'information du mardi 13/12
- Conseil établissement du 15/12

Affaire suivie par :
Provisoire

Elle dresse les contours de la situation financière du LFO et la commande du Conseil de Gestion de revenir à l'équilibre.

Elle évoque les prévisions du budget 2022 qui touche à sa fin et l'estimation du budget 2023 qui devrait atteindre un résultat positif de 206931 NOK. Un budget est cependant évolutif en fonction de la situation économique du pays et de la fluctuation de coûts.

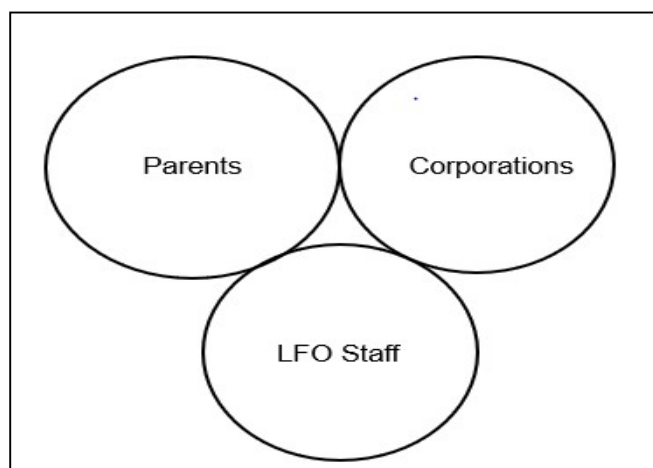


Affaire suivie par :
Provisseure

Elle évoque les leviers utilisés et ceux qui ont été écartés

	Potentiel	Exclus
Retraite		✓
Réductions		✓
Frais d'Etude/SFO	✓	
Frais de scolarité	✓	
Frais d'entreprise	✓	
Heures du travail		✓
Salaire		✓
ETP	✓	
Soutien	✓	
Pédagogique		✓

Elle rappelle la charge supportée par la communauté dans sa totalité :



Affaire suivie par :
Provisoire

 Elle revient de manière synthétique sur **les choix qui ont été opérés pour 2023 et qui ont été validés en CG**

- le recrutement d'1 AED sur le secondaire,
- l'augmentation de la quotité de travail sur le poste administratif de M. Haller,
- la désignation de Mme Birkeland en tant que responsable RH,

- une réduction de l'effectif en maternelle qui occasionne une diminution du nombre d'ASEM (-4.6 ETP),
- une réduction de personnel au sein du LFO (-1.4 ETP),

- une augmentation des frais d'écolage des particuliers,
- une augmentation des frais d'écolage pour le tarif entreprise,

- la conservation de nos outils informatiques sans relance vers un budget de remplacement/ renouvellement,
- une augmentation du budget pédagogique
- une augmentation du budget formation
- la création de frais de dossiers à la préinscription.

Affaire suivie par :
Provisoire

Une présentation synthétique est faite du budget 2023 ci-après :

Français	Forecast 2022	%	Budget 2023	Commentaires
Frais de scolarité	32,416,975	13%	36,534,371	Eleves +0.4% (mais lycee +15%) & Frais de scolarité +7.7% (entreprise +48%) en Aout
Frais etudes (SFO) CE2-CM2	2,461,800	-6%	2,305,952	
Autres frais	885,526	3%	912,276	Exam, registration etc.
Aide de l'état norvégien	48,666,436	4%	50,576,201	Maternelle, etudes, covid & subvention
Financement AEFÉ	954,841	-1%	950,000	Zenos remboursement & aefe bourses
REVENU TOTAL	85,975,317	8%	92,588,800	
Salaires (net)	38,687,819	3%	39,658,125	Payé par le LFO
Charges patronales	6,557,602	3%	6,734,601	Payé par le LFO
Retraite et autres avantages	6,599,493	5%	6,923,503	Payé par le LFO
COÛTS SALARIAUX TOTAL EMPLOYÉS LOCAUX	51,844,914	3%	53,316,229	
Coût AEFÉ	13,747,789	4%	14,302,295	PRR, PFC, Zenos membership, bourses
Frais pédagogiques (transports inclus)	1,060,000	8%	1,147,000	
Formation continue	220,000	50%	330,000	
COÛT PEDAGOGIQUE	15,027,789	5%	15,779,295	
Opérations de batiment	15,802,448	5%	16,639,520	électricité, nettoyage, loyer, taxes & entretien
Location/entretien équipement & fournitures de bureau	2,139,022	-12%	1,890,661	
Consultants externes	2,443,712	6%	2,580,000	Immobilier, salaires, comptabilité, audit, recrutement
Autres coûts	667,387	-29%	476,163	communication, amorti., assurance, solidarité
COÛT DES OPÉRATIONS	21,694,299	6%	22,986,344	
COÛT FINANCIER NET	300,000	0%	300,000	changement des taux de change & coût d'intérêt (net)
COÛT TOTAL	88,867,002	4%	92,381,868	
RÉSULTAT ANNUEL	(2,891,685)		206,931	

Il est à noter l'augmentation du budget pédagogique de 8% qui va au-delà de l'inflation ainsi que les investissements en formation continue des personnels.

Affaire suivie par :
Provisseure

Les **frais d'écolage sont augmentés** comme suit → calculs faits sur 10 mois :

- Pas d'augmentation en Maternelle : les frais sont régulés à l'exception des frais d'entreprise
- Augmentation de **350 kr** par élève au Primaire
- Augmentation de **380 kr** par élève au collège
- Augmentation de **690 kr** par élève au lycée
- Augmentation des études de 72 kr. per child in CE2
- Augmentation des études des CP et CE1 de 180 kr. (prise en charge de la ville d'Oslo)


Mme la Provisseure évoque la question immobilière

	SKOVVEIEN	MATERNELLE	VULKAN
PUBLIC	Primaire et 6è, 5è, 4è	6 classes de PS à MS à GS	3 ^{ème} et Lycée
ECHEANCE DE LOYER	DEC 2024	NOV 2025	JUIN 2025
SUPERFICIE	4450 M2	600 M2	1359 M2
NOMBRE ELEVES	417	126	144
RATIO E/M2	10.67	4.76	9.43
FUTUR PROCHE	Réhabilitation 2025-2027	Suppression qd rénovation 2025-2027	Loyer sur 4 ans – départ à 3 possible

Plusieurs chantiers sont évoqués, des études seront lancées dès 2023, une commission immobilière/financière est mise en place.



Affaire suivie par :
Provisoire

 Mme Richard Brun revient sur **le modèle de notre école** :

- Un établissement conventionné (162 écoles au sein de l'AEFE) (pas un EGD ni un établissement partenaire)
- Un lycée géré par des fondations de droit local à but non lucratif ou des associations de droit français (telle la Mission laïque française (Mlf), ou de droit étranger.
- Passation d'une convention avec l'AEFE portant notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération des agents titulaires, sur l'attribution de subventions et sur leurs relations avec l'AEFE.
- Dialogue de gestion entretenu avec l'AEFE par les établissements conventionnés.
- Les ressources proviennent des droits de scolarité acquittés par les familles.
- L'AEFE apporte une aide sous forme de prise en charge des salaires des expatriés et des résidents, et de subventions pédagogiques, d'équipement ou d'investissement dans les établissements relevant de l'AEFE.
- Les établissements conventionnés sont tenus de soumettre à l'accord de l'AEFE les mesures concernant les structures de l'établissement, leur projet de budget et leurs comptes financiers.

Affaire suivie par :
Provisseure

Elle rappelle les différents modèles d'établissements scolaires existant en Norvège :

Etablissements publics norvégiens

Régulation de la Loi sur l'Education

Accès à tous les services publics.

Les écoles enregistrées sous la loi « Independent Schools Act » (Friskoleloven)

Subvention de l'état sous conditions :
principalement pédagogie spécifique, curriculum
alternatif, écoles de confession religieuse

Exemple d'écoles :

Steinerskole, Montessori, NTG-U, Kristelig
Gymnasium, Skagerak International School

NB :

- Frais d'écolage plafonnés
- Subvention accordée + Immob.

Les écoles enregistrées sur le chapitre 2-12 ou 3 de la loi sur l'Education

Pas d'accès aux services publics de l'état
norvégien.

Appuyées sur un accord bilatéral

Exemple d'écoles :

Den franske skolen, Stavanger, Bergen & Oslo
International School, German-Norwegian School

NB :

- Frais d'écolage libres
- Subvention état ou pas (pas immob.)

Elle évoque la possibilité d'explorer d'autres pistes mais celles-ci nécessitent de mieux comprendre les attentes du gouvernement norvégien, de s'inscrire dans un nouvel accord bilatéral.

Affaire suivie par :
Provisoire

Actuellement nous sommes en lien avec la section internationale de Saint Germain en Laye qui subit les mêmes problématiques avec une coupure de la subvention affectée à 48 élèves suivant un cursus norvégien à Paris. Les frais d'écolage ont été multiplié par 10 pour faire face à cette rupture : de 500 euros à 5000 euros !

Au programme pour les élèves 8h de cours supplémentaires : 5h en Littérature et 3h en HG.

La problématique nous dépasse. Elle est politique d'où les manœuvres mises en place par le CG pour effectuer du lobbying et faire parler du LFO.

Elle rappelle l'investissement de chacun pour mener à bien un budget 2023 certes terriblement exigeant mais soucieux de la qualité pédagogique qui est notre marque de fabrique. Les efforts de tous sont nécessaires pour répondre aux défis qui s'annoncent.

🇫🇷 Elle revient sur l'objectif premier du LFO : **recréer de la confiance en interne et à l'extérieur.**

➔ Pour cela une gestion saine, sincère et à l'équilibre est nécessaire.

🇫🇷 Sur la question de la convocation du C.E., madame la proviseure rappelle le cadre et donc les attributions de cette instance :

- Le budget et le compte financier des établissements conventionnés, les orientations stratégiques de l'établissement, font l'objet **d'une information détaillée au conseil d'établissement** ➔ nulle mention n'est portée sur l'antériorité de la réflexion en C.E. de ses membres avant le vote du C.G.
- Le LFO n'est pas un EGD, son C.E. ne vote pas les orientations de la stratégie de l'établissement et donc le budget.
- Il est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement.

🇫🇷 **Question des personnels :**

1. Aurons-nous des conseils avant le prochain CE ?

oui

Prochain conseil péda 09 janvier 2023 et Conseil des maîtres le 10 janvier 2023

Affaire suivie par :
Provisoire

2. A propos des 1,4 ETP à supprimer : Idées des répartitions ?

La Provisoire rappelle qu'il est nécessaire de bien comprendre comment fonctionnent les licenciements en Norvège. Travail en collaboration avec le Direx et le DRH.

Le processus commencera dès janvier avec le dialogue social pour trouver une solution pour les 1,4 ETP à soustraire de la masse salariale du LFO. Fin avril 2023 les décisions seront prises et les personnes auront été contactées en février à priori.

3. Les postes de résidents sont-ils conservés ?

Oui

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Signature du secrétaire de séance

M. Franck TABONE pour les représentants du personnel.